

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Département du Bas-Rhin

Commune d'ODRATZHEIM

Procès Verbal des délibérations du CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 29 novembre 2012

Convocation du 22 novembre 2012

Conseillers	
Élus	11
En exercice	11
Présents	10

Sous la Présidence de M. François JEHL, Maire

Membres Présents :

Mme Rose GROSJEAN, Adjointe au Maire - Monsieur Roland KUHN, Adjoint au Maire

Mme Élisabeth GUENNEUGUES, conseillère municipale

MM. Sten GUILLAUME, Philippe SCHAHL, René SCHEER, Raymond SCHUHMACHER, Rémy SEYFRITZ et Raymond ZERRINGER, conseillers municipaux

Membres absents :

Mme Marcelle WENDLING, conseillère municipal (Excusée)

ORDRE DU JOUR :

1. Approbation du PV du Conseil Municipal du 18 octobre 2012,
2. Concours du receveur municipal : attribution d'indemnité,
3. Affiliation volontaire au centre de Gestion 67,
4. Budget Primitif 2012 : décision modificative n°4,
5. Budget Primitif 2012 : décision modificative n°5,
6. Affaire de personnel : Titularisation de l'adjoint technique 2è classe,
7. Orientations budgétaires 2013
8. Divers et informations,

Approbation du PV de la séance du 18 octobre 2012 :

Le procès-verbal de la séance du 18 octobre 2012 a été adressé aux membres du conseil municipal avant la présente séance. Il ne soulève aucune objection et est adopté à l'unanimité par les membres présents dans la forme et la rédaction proposées.

47-12. Concours du receveur municipal :

Vu l'art. 97 de la loi n°82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,

Vu le décret n°82.979 du 19 novembre 1982 précisant les conditions d'octroi d'indemnités par les collectivités territoriales et leurs établissements publics aux agents des services extérieurs de l'État,

Vu l'arrêté interministériel du 16 décembre 1983 relatif aux indemnités allouées par les communes pour la confection des documents budgétaires,

Vu l'arrêté interministériel du 16 décembre 1983 relatif aux conditions d'attribution de l'indemnité de conseil allouée aux comptables non centralisateurs du Trésor chargés des fonctions de receveurs des communes et établissements publics locaux,

Après avoir entendu les explications du maire,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **Décide de demander le concours du Receveur Municipal pour assurer les prestations de conseil,**
- **Accorde l'indemnité de conseil au taux de 100% par an,**
- **Décide que cette indemnité sera calculée selon les bases définies à l'article 4 de l'arrêté interministériel du 16 décembre 1983 précité et sera attribuée à Madame Joëlle BERTRAND.**

48-12. Affiliation volontaire au Centre de Gestion 67 :

Monsieur le Maire donne lecture d'un courrier du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Bas-Rhin qui sollicite l'avis du conseil municipal pour une affiliation volontaire.

Vu la demande du Syndicat Mixte du Scot de l'Alsace Bossue à Diemeringen pour adhérer au Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Bas-Rhin à partir du 1^{er} janvier 2013,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

Sur proposition de Monsieur le Maire et après discussions :

- **Emet un avis favorable à cette affiliation**
- **charge le Maire d'en informer le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Bas-Rhin.**

49-12. Budget Primitif 2012 : décision modificative N°4 :

Monsieur le Maire explique au Conseil Municipal que dans le cadre de l'opération des chemins, le budget prévu initialement au Budget Primitif est insuffisant et qu'il convient de modifier ce dernier pour permettre de règlement de la fin de ces travaux.

Vu les différents devis présentés,

Le Conseil Municipal, après en avoir débattu

- **Accepte le devis de l'entreprise KIEFFER de Marlenheim pour un montant de 11 897.65 €uros HT et 14 229.59 €uros T.T.C.**
- **Décide de modifier le budget primitif comme suit :**

Section	Sens	Compte / Article	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
Investissement	Dépense	21318 op 137	7 000,00 €uros	
Investissement	Dépense	2151 op 100		7 000,00 €uros

Monsieur Le Maire précise que ces mouvements budgétaires n'affectent en rien l'équilibre du budget primitif de l'exercice 2012.

50-12. Budget Primitif 2012 : décision modificative N° 5 :

Monsieur le Maire explique au Conseil Municipal que dans le cadre du fleurissement de la commune, Monsieur Roland KUHN, responsable du fleurissement souhaite installer des structures fixes sur la place Jeanne d'Arc afin de pouvoir procéder à un fleurissement plus harmonieux sur cette place. Il préconise également de sécuriser les parterres floraux nouvellement aménagés à l'entrée du village en y mettant des barrières pour protéger les plantations.

Vu les différents devis présentés,

Le Conseil Municipal, après en avoir débattu

- **Accepte le devis de l'entreprise JOST Jean-Paul pour un montant de 2 451.01 €uros HT et 2 931.41 €uros TTC**
- **Décide de modifier le budget primitif comme suit :**

Section	Sens	Compte / Article	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
Investissement	Dépense	21318 op 137	3 000,00 €uros	
Investissement	Dépense	2152 op 86		3 000,00 €uros

Monsieur Le Maire précise que ces mouvements budgétaires n'affectent en rien l'équilibre du budget primitif de l'exercice 2012.

51-12. Affaire de personnel : titularisation de l'adjoint technique 2^{ème} classe :

Monsieur Le Maire informe le Conseil Municipal que les états de services ainsi que la formation d'intégration d'une durée de cinq jours de Monsieur Vincent SCANNELLA s'étant avérés satisfaisants, il convient de se prononcer quant à la titularisation de l'intéressé..

VU la délibération n°64/11 du 15 décembre 2011 décidant l'embauche de Monsieur Vincent SCANNELLA,

ENTENDU les explications de Monsieur le Maire.,

Le conseil municipal après en avoir débattu, à l'unanimité moins une abstention, décide :

- **de titulariser Monsieur Vincent SCANNELLA au poste d'Adjoint technique 2^{ème} classe à raison de 25 heures hebdomadaires avec effet au 1^{er} janvier 2013.**
- **Charge le Maire de le signifier à l'intéressé et de prendre toutes dispositions règlementaires.**

52-12. Orientations budgétaires

Monsieur le Maire rappelle les travaux réalisés en cours d'année 2012 ainsi que ceux restant à réaliser sur les exercices 2013 et suivants.

Un débat relatif aux prévisions pour l'année 2013 est ouvert.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité et après en avoir débattu :

- **Propose l'étude de faisabilité des opérations suivantes :**
 - **Rue des pierres : éclairage public,**
 - **Signalétique dans le village,**
 - **Local technique situé en face de la Mairie : extérieurs (crépis et peinture),**
 - **Véhicule communal,**
 - **Chaudière église**

Monsieur Le Maire rappelle que l'ensemble des travaux prévus seront réalisés en fonction des moyens financiers de la Commune compte tenu que la mission de maîtrise d'œuvre pour la réfection de la Rue des Pierres interviendra au début de l'année 2013 pour un début des travaux en 2013 comme initialement prévu au Contrat de Territoire.

Divers et informations :

- Les **Déclarations Préalables** suivantes ont été acceptées :
 - DP-067-354-12-C0010 : Mme Fabienne GRIMM, 10 rue de l'école pour la mise en place d'un abri de jardin en date du 15 novembre 2012,
 - DP-067-354-12-C0011 : M. Francis DONNENWIRTH, 5 rue de l'église pour la mise en place d'un abri de voiture ouvert en date du 6 novembre 2012,
- La **Déclaration Préalable** suivante a été déposée :
 - DP-067-354-12-C0012 : M. Patrick CAILLIÉRET 3 rue principale pour la mise en place de panneaux photovoltaïques en date du 9 novembre 2012,
- Le **Permis de construire** suivant a été refusé :
 - PC-067-354-12-C0003 : M. Pascal KAYSER 9 rue de l'école pour un agrandissement de la toiture en date du 15 novembre 2012 (Avis de l'Architecte des Bâtiments de France),
- Monsieur Le Maire informe les conseillers municipaux qu'avec effet du 1^{er} janvier 2013, la **collecte des ordures ménagères se fera le Jeudi en remplacement du Vendredi**. La population sera informée par les Services du Select'Om.
- Le jury s'est réuni ce jour pour choisir les lauréats du **concours photo** qui a été lancé par la commune sur les quatre saisons à Odratzheim. Monsieur Raymond Scheffer, photographe de Marlenheim a présidé ce jury. Les photos sont projetées aux conseillers municipaux.
- Le projet retravaillé de la **rue des pierres** est soumis aux conseillers municipaux qui en valident le principe. Une réunion de présentation avec l'ensemble des riverains sera organisée au début de l'année 2013..
- La prochaine **séance du Conseil Municipal** est fixée au **20 décembre 2012 à 20 heures**.

François JEHL	Roland KUHN	Rose GROSJEAN	Elisabeth GUENNEUGUES
Sten GUILLAUME	Philippe SCHAHL	René SCHEER	Raymond SCHUHMACHER
Rémy SEYFRITZ	Marcelle WENDLING	Raymond ZERRINGER	